



---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Salvolat

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

#### Catégories d'utilisation [PC]

PC28 - Parfums, produits parfumés

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Bienen Meier, R. Meiers Söhne AG  
Fahrbachweg 1, CH-5444 Künten  
Téléphone ++41 (0)56 485 92 50  
E-Mail bestbiene@bienen-meier.ch

#### Service des renseignements

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture  
Téléphone ++41 (0)56 485 92 50

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique  
Téléphone 145

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11  
Xi; R38  
Xi; R41  
R43

#### Phrases R

11 Facilement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.  
41 Risque de lésions oculaires graves.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Indications complémentaires

La préparation est classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

---

Flam. Liq. 2	H225	
--------------	------	--

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Dam. 1	H318	
Skin Sens. 1	H317	

**Indications complémentaires**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS02



GHS05



GHS07

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de risques physiques**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Consignes en cas de risques pour la santé**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Consignes de sécurité****Prévention**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Réaction**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

(R)-p-mentha-1,8-diène, ammoniac, beta-Pinen, Mentha arvensis, extraits

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Contient du (R)-p-mentha-1,8-diène, Mentha arvensis, ext., beta-Pinen, Anis étoilé extrait d'huile. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - 67/548/CEE
64-17-5	200-578-6	éthanol	80 - 90	F R11
1336-21-6	215-647-6	ammoniac	3 - 4	C R34; N R50
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,1 - 0,5	R10; Xi R38; R43; N R50-53
90063-97-1	290-058-5	Mentha arvensis, extraits	0,1 - 0,5	Xn R22; Xi R38; R41; R52/53
127-91-3	204-872-5	beta-Pinen	0,1 - 0,2	R10; Xn R65; Xi R38; R41
84650-59-9	283-518-1	Anis étoilé extrait d'huile	0,1 - 0,5	Carc. Cat. 3 R40; Muta. Cat. 3 R68; Xi R43; N R51/53

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	80 - 90	Flam. Liq. 2, H225
1336-21-6	215-647-6	ammoniac	3 - 4	Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400
5989-27-5	227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	0,1 - 0,5	Flam. Liq. 3, H226 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
90063-97-1	290-058-5	Mentha arvensis, extraits	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4, H302 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
127-91-3	204-872-5	beta-Pinen	0,1 - 0,2	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317
84650-59-9	283-518-1	Anis étoilé extrait d'huile	0,1 - 0,5	Skin Sens. 1, H317 / Muta. 2, H341 / Carc. 2, H351 / Aquatic Chronic 2, H411

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.



---

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Vapeurs nitreuses ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**Remarques complémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune information disponible.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement.

**Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température inférieure à 20 °C.

Protéger du gel.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]		Remarque
64-17-5	éthanol	8 heures	960	500	2(II)	DFG, Y
5989-27-5	(R)-p-Mentha-1,8-dien (D-Limonen)	8 heures	28	5	4(II)	DFG, H, Sh, Y, SUVA

**8.2. Contrôle de l'exposition****Protection respiratoire**

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

**Protection des mains**

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Vitonkautschuk, Butylkautschuk, Level 6, 480 Min. Veuillez tenir compte des indications du fabricant de relatives à l'imperméabilité et à la longévité ainsi que des conditions spéciales qui règnent aux postes de travail.  
gants résistant aux produits chimiques

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

combinaison de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	caractéristique

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	< 7				
<b>point d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	23 - 60 °C				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non applicable				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	3,5 Vol-%				Les données se rapportent au solvant.



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	15 Vol-%				Les données se rapportent au solvant.
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	< 1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.2. Stabilité chimique**

Produit stable en condition normale d'utilisation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles****Matières à éviter**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**oxyde et dioxyde de carbone  
vapeurs/gaz irritants**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	Aucune donnée disponible			
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	Aucune donnée disponible			
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Irritation de la peau</b>	Irrite la peau et les muqueuses.			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant			

**Constatations empiriques**

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Peut entraîner une sensibilisation chez l'homme.

le produit est irritant pour les yeux et la peau

en solution aqueuse, le produit est irritant pour les yeux, la peau et les muqueuses

**Remarques générales**

La classification a été effectuée par calcul d'après la VO (CE) Nr. 1272/2008 (CLP).

absence de données toxicologiques

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50	Aucune donnée disponible		
<b>Daphnie</b>	CE 50	Aucune donnée disponible		
<b>Algues</b>	CE 50	Aucune donnée disponible		

**12.2. Persistance et dégradabilité**





**Biodégradabilité** Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets nocifs****Remarques générales**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code déchets**

16 03 05\*

**Nom du déchet**

déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

L'élimination doit être prouvée par un document justificatif.

Éliminer comme déchet dangereux.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA-DGR</b>
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1170	1170	1170
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)	ETHANOL SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II



---

	<b>ADR/RID</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA-DGR</b>
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

---

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 3

code de restriction en tunnel D/E

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau** 1

Légèrement polluant pour l'eau, propre classification

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

**Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)**

R 10 Inflammable.

R 11 Facilement inflammable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 38 Irritant pour la peau.

R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



R 68 Possibilité d'effets irréversibles.

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.